

sent sur cette sorte de revenu, frais entièrement perdus pour la fortune publique puisqu'ils se rattachent à une dépense spéciale, dont la continuation dépend de l'existence même des octrois on trouve qu'ils s'élèvent en moyenne à plus de 12 p. o/o du produit brut afférent aux villes.

Voici à l'appui de cette assertion, un tableau présentant le relevé des produits des octrois des quatorze villes de France principales après Paris, et des frais de perception spéciaux à chacune d'elles en 1838.

VILLES.	PRODUIT BRUT.	FRAIS.	QUOTITÉ	VILLES OUVERTES ou FERMÉES.
			POUR CENT DE FRAIS.	
LYON.	2,500,000	300,000	12— »	Ouverte.
MARSEILLE.	2,500,000	550,000	14—53	Idem.
BORDEAUX.	1,950,000	250,000	12—85	Idem.
ROUEN.	1,540,000	264,000	17—14	Idem.
TOULOUSE.	1,150,000	152,000	11—47	Idem.
NANTES.	1,000,000	153,000	15—50	Idem.
LILLE.	896,000	72,000	8—08	Fermée.
STRASBOURG.	620,000	60,000	9—67	Idem.
VERSAILLES.	520,000	53,000	10—57	Ouverte.
ORLÉANS.	500,000	63,000	12—60	Idem.
RENNES.	480,000	57,000	7—70	Idem.
CAEN.	460,000	60,000	15—04	Idem.
MONTPELLIER.	460,000	51,000	11—08	Idem.
METZ.	450,000	48,000	10—66	Fermée.
TOULON.	450,000	54,000	7—55	Idem.
REIMS.	420,000	53,000	8—53	Fermée en partie.
	1,569,0000	1,924,000		

L'examen de ce tableau fait connaître que la somme des frais, comparée à celle du produit brut, offre la proportion moyenne de 12 fr. 26 c. p. o/o.

Le taux de 12 p. o/o est donc exact. Ce taux appliqué aux 76 millions produit brut afférent aux communes élèverait la dépense annuelle totale des frais de perception pour les 1420 communes à octroi, à la somme de 9,000,000 fr.

En déduisant cette somme des 105 millions représentant le total *officiel* des produits bruts des octrois, on trouve un